

Directives aux soumissionnaires – exigences à respecterExamen des documents :

Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il a reçu tous les documents d'appel d'offres. À moins d'avis contraire de sa part avant l'ouverture des soumissions, il est présumé que tous les documents nécessaires lui sont parvenus.

Si le soumissionnaire trouve qu'il y a des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou des doutes sur les documents d'appel d'offres, il doit adresser ses questions à la personne signataire de l'appel d'offres.

Les addenda émis par la Ville aux fins de clarification ou de modification font partie intégrante des documents d'appel d'offres. Ces addenda seront affichés sur le site Internet de la Ville au www.lacmasson.com.

Tous les documents compris dans cet appel d'offres, notamment : l'appel d'offres, les directives aux soumissionnaires – exigences à respecter, les addenda, le cas échéant, la soumission retenue et le reçu de la transaction-quittance, font partie intégrante du contrat.

Examen des biens :

La Ville ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale quant à la qualité, la nature, le caractère, la quantité, le poids ou la taille des biens, ni quant à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Un bien est vendu « tel quel, sans garantie » aux propres risques de l'acheteur.

Le soumissionnaire reconnaît avoir examiné les biens et s'en déclare satisfait. La description de chacun des biens mis en vente et l'information relative à leur état ont été fournies de bonne foi par la Ville dans le seul but de donner au soumissionnaire le plus de renseignements possibles.

La Ville ne peut donc être tenue responsable d'un oubli ou d'un mauvais examen des biens vendus. Aucun renseignement oral obtenu relativement au contrat ou à la procédure d'appel d'offres n'engage la responsabilité de la Ville ou du fonctionnaire lors de la visite.

Note importante :

Les photographies ou illustrations ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne sont pas garantes de l'état des articles.

Horaire des visites :

Toute personne qui désire soumissionner peut examiner les biens à vendre aux heures normales d'ouverture du garage municipal sis au 245, chemin Masson après avoir pris au préalable un rendez-vous avec le représentant sur les lieux, M. Serge Catman, au 450 228-2444 au poste 2.

Vente par lot :

Ces biens sont vendus par lot. Chacun des lots doit faire l'objet d'une soumission séparée. Tous les lots sur lesquels vous soumissionnerez pourraient vous être adjugés.

Préparation et présentation des soumissions :

Le soumissionnaire certifie que la présente offre est préparée de bonne foi, sans aucune communication ni entente avec un autre soumissionnaire ou un autre concurrent possible, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers.

La soumission doit être présentée sur le présent formulaire ou toute photocopie de celui-ci (recto-verso) et doit être remplie, de préférence, en caractère d'imprimerie et à l'encre indélébile.

L'identification du soumissionnaire doit être complète, prénom et nom dans le cas d'une personne physique et adresse postale, numéro et nom de la rue, etc.

Le soumissionnaire indique lisiblement le montant de sa mise (son prix) à l'endroit prévu à cette fin.

Pour être valide, la soumission doit être signée à l'endroit indiqué. Une signature électronique n'est pas acceptée.

Page suivante :

Formulaire de soumission (recto)

Délai de validité des soumissions

Les prix soumis sont valides pour une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

Détermination des prix

Les prix soumis sont établis en monnaie légale du Canada.

La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) doivent être indiquées séparément.

Retrait de la soumission

Le soumissionnaire peut retirer sa soumission en personne ou par lettre recommandée en tout temps, avant la date et l'heure limite de réception des soumissions, et il peut en présenter une nouvelle avant l'expiration de ce même délai.

Analyse de la soumission

La détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix soumis.

En cas d'erreur de calcul, le prix avant taxes prévaut.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions, ni d'adjuger la vente à l'ouverture des soumissions. Un avis écrit des résultats sera affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard le 19 septembre 2024.

En cas d'égalité de soumissions, un tirage au sort déterminera la soumission retenue.

Soumission non conforme

Une soumission est jugée non conforme et n'est pas considérée lors de la détermination du plus haut soumissionnaire lorsqu'elle contient l'un ou l'autre des défauts suivants :

- Absence du formulaire de soumission émis par la Ville ;
- Utilisation d'un formulaire de soumission autre que celui émis par la Ville ;
- Soumission accompagnée de restrictions ou de conditions ;
- Soumission reçue autrement que sous pli cacheté ;
- Soumission reçue en retard par rapport à la journée et l'heure fixées pour le dépôt ;
- Soumission décachetée avant ou après la date et l'heure limites fixées, faute d'identification appropriée sur l'enveloppe ;
- Soumission non signée ;
- Une soumission dont le prix serait inférieur au montant de la mise à prix minimale indiquée à l'appel d'offres.

La Ville se réserve le droit d'accepter une soumission qui comporterait une erreur mineure sans conséquence sur l'objet de la soumission.

Engagement de l'acquéreur :

À l'acceptation de la soumission par la Ville, l'acquéreur devient l'adjudicataire et responsable du bien vendu et s'engage à :

- Payer le prix soumis au complet au moyen d'un chèque visé, d'un mandat-poste ou d'un mandat de banque fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ou en argent comptant, au plus tard le vendredi 13 septembre 2024 avant la prise de possession de l'article vendu ;
- Signer le contrat de vente entre les parties ;
- Assumer les frais de transports et prendre livraison du bien dont il est adjudicataire dans les délais convenus au plus tard le 26 septembre 2024.

Advenant que l'acquéreur fasse défaut de remplir l'une ou l'autre des obligations ou conditions qui lui incombent en vertu du contrat, la Ville peut, sur réserve de ses autres recours, procéder à la résiliation du contrat ou à la résolution selon le cas.

Les adjudicataires devront eux-mêmes procéder au transport des équipements adjugés à leurs frais à partir de leur lieu d'entreposage au garage municipal. **(Les équipements roulants provenant du surplus d'actifs de la Ville sont vendus tels quels et ne peuvent pas être immatriculés de nouveau sans avoir subi, au préalable, une inspection mécanique reconnue par la S.A.A.Q.)** Les équipements sont vendus « tel quel », le tout tel que vu et toute vente est finale sans aucune garantie. La Ville n'accepte pas l'entreposage d'un bien vendu au-delà du **26 septembre 2024**.



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Formulaire de soumission - Recto

Appel d'offres # TP-202404-030

Responsable : Brigitte Roussel
Tél : 450 228-2444, poste 2
broussel@lacmasson.com

Dépôt des soumissions

Faire parvenir le formulaire de soumission dans une enveloppe sous pli scellé **avant 15 h 00, le mardi 10 septembre 2024** à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
88, chemin Masson
Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Déclaration du soumissionnaire :

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance de tous les documents afférents à l'appel d'offres et au lot pour lequel je présente cette soumission et je m'engage à respecter toutes les conditions s'y rattachant, lesquelles sont mentionnées au verso de ce formulaire.

La mise pour le lot :

Numéro du lot	Description	Votre mise (\$)
# _____		\$
	Taxe de vente du Québec (TVQ) 5 %	\$
	Taxe sur les produits et services (TPS) 9.975%	\$
	Total de la soumission	\$

Identification du soumissionnaire :

Entreprise : (s'il y a lieu)

Prénom et nom : (nom du particulier
ou de la personne autorisée)

Adresse : (#, rue)

Ville, province :

Code postal :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Adresse électronique :

Signature (obligatoire, la signature électronique n'est pas acceptée)

Date

/br
31 juillet 2024